

Fort-de-France, le 14 octobre 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### UN NUMERO UNIQUE POUR LES RAPPELS DES SERVICES D'URGENCE : **0 800 112 112**

Dans le cadre de la modernisation des dispositifs de communication d'urgence, le Service d'Incendie et de Secours de Martinique (SIS 972) informe la population qu'un nouveau numéro unique a été mis en place pour les **rappels des services d'urgence : 0 800 112 112**.

Ce numéro gratuit vise à renforcer la sécurité et la transparence des échanges avec les services de secours. Désormais, lorsque vous contactez un numéro d'urgence (17, 18, 112 ou 197), les opérateurs peuvent être amenés à vous rappeler pour obtenir des précisions importantes, telles qu'un complément d'adresse ou des détails supplémentaires sur la situation en cours.

**Ces rappels seront effectués exclusivement via ce nouveau numéro unique : 0 800 112 112.** Ce changement répond à une évolution juridique récente, et permet de mieux encadrer les communications et de protéger les informations confidentielles liées aux appels d'urgence.

#### Pourquoi ce nouveau numéro ?

Jusqu'à récemment, les centres d'appels d'urgence en Martinique, comme ailleurs, utilisaient des numéros techniques spécifiques pour rappeler les personnes ayant sollicité les secours. Cependant, ces numéros ne sont plus autorisés en raison de la mise en place de la nouvelle plateforme nationale d'authentification des appels d'urgence (MAN), qui garantit la sécurité et l'authenticité des communications. Le numéro 0800 112 112 s'inscrit dans cette démarche de sécurisation, sous la supervision de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et avec la coordination du CCED (Commissariat aux communications électroniques de défense). Cette mesure fait partie intégrante de la loi n°2020-901 du 24 juillet 2020 dite Naegelen, qui vise à lutter contre les appels frauduleux et à renforcer la protection des télécommunications.

#### Comment ça fonctionne ?

Si un rappel est nécessaire après avoir contacté les services d'urgence (notamment via le 18), celui-ci se fera depuis le 0800 112 112. Si vous ne pouvez pas répondre immédiatement et décidez de rappeler ce numéro, un message vocal vous guidera vers le service d'urgence approprié (15, 17, 18 ou 112) correspondant à votre situation initiale. Il est important de rappeler que **ce numéro ne remplace pas les numéros d'urgence classiques mais est exclusivement dédié aux rappels des services de secours.**



Il est important de composer **le 18 uniquement en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes et retarder les secours.

Le Service d'Incendie et de Secours de Martinique appelle la population à rester vigilante et à prêter attention aux appels provenant du 0 800 112 112 pour garantir une communication fluide et efficace en cas d'urgence.

Contact Presse >> Service Communication >> Syndra Telga : 0696 30 27 51

